

Carte Nationale d'Identité

Formalités



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La demande doit être déposée auprès de la mairie de son domicile. Elle est valable 10 ans.

Délai d'obtention : environ 2 mois

Pièces à fournir :

- 2 photos récentes non découpées

(se renseigner en Mairie pour le format)

- 1 justificatif domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, etc.)

- 1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (celle ci n'est plus nécessaire en cas de présentation d'un titre sécurisé, même périmé depuis moins de 2 ans)

- ancienne carte identité (si pas de carte fournir document avec photo : permis de conduire)

- si perte ou vol de la carte identité : déclaration de perte ou vol

Lorsque la précédente carte nationale d'identité n'est pas présentée au guichet de la mairie, le renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 €.

Présence indispensable du demandeur (signature et prise empreinte).

Pour les personnes mineures, présence d'un des parents ayant l'autorité parentale indispensable pour signature autorisation demande de carte identité. Pour les pièces complémentaires, s'adresser à la Mairie.

Passeport Biométrique

LANCEMENT DU PASSEPORT BIOMETRIQUE EN COTE D'OR

A compter du 18 juin 2009, les Varangeais souhaitant établir un passeport biométrique ne pourront plus déposer leur demande en Mairie de VARANGES.

En effet, en application de l'Arrêté préfectoral n°151 du 15 juin 2009, ils devront s'adresser à la Mairie d'une commune de leur choix équipée d'une station d'enregistrement des données biométriques, à savoir pour la Côte d'Or :

AUXONNE

ARNAY-LE-DUC

CHENOVE

BEAUNE

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR LIERNAIS

DIJON

NUITS-SAINT-GEORGES

FONTAINE LES DIJON

SEURRE

IS-SUR-TILLE

MIREBEAU-SUR-BEZE BAIGNEUX-LES-JUIFS
QUETIGNY CHATILLON-SUR-SEINE
SAINT-SEINE-L'ABBAYE MONTBARD
SOMBERNON SEMUR-EN-AUXOIS
TALANT

Le retrait des passeports s'effectuera dans la Mairie de la commune ayant instruit la demande.

Pour mieux vous servir, le service "Etat Civil" vous propose de trouver dans la rubrique " Téléchargements" les demandes de copies intégrales d'actes :

- *acte de naissance,*
- *acte de mariage,*
- *acte de décès.*

Attention : le service de l'Etat Civil de la mairie ne peut fournir des actes d'état civil seulement si ces derniers ont été établis dans la ville.

Nouvelle tarification des passeports biométriques

La loi de finances 2009 (Loi nr 2008-1425 du 27 décembre 2008) modifie à compter du 1er janvier 2009 les tarifs des passeports et de la carte nationale d'identité sécurisée.

- *tarif du passeport adulte : 86 € ou 89 € selon si les photographies sont réalisées dans la Mairie "Station " ou non*
- *tarif du passeport pour mineur de 15 ans et plus : 42 € ou 45 €*
- *tarif du passeport pour mineur de moins de 15 ans : 17 € ou 20 €*

Recensement militaire

Filles et garçons de nationalité française, vous devez vous faire recenser à l'âge de 16 ans dans votre commune de domicile.

Où s'adresser : En mairie

Pièces à fournir : Livret de Famille

Carte d'identité

Urbanisme

**La réforme des autorisations d'urbanisme est en application depuis
le 1er octobre 2007**

De nouveaux formulaires sont utilisés.
Vous pouvez vous en procurer à la Mairie ou les télécharger

Autorisation de sortie du territoire

Pour enfant mineur

Où s'adresser : En mairie

Pièces à fournir :

Livret de famille,
Carte d'identité de l'enfant,
Justificatif de domicile.

Coût : gratuit

Extrait d'actes

Naissance, Mariage, Décès

Extrait d'acte de Naissance :

Où s'adresser ? En mairie du lieu de naissance

Renseignements à fournir :

*Date de naissance,
Filiation : Fils de et de*

Coût : Gratuit, enveloppe timbrée pour la réponse

Extrait d'acte de Mariage :

Où s'adresser ? En mairie du lieu du mariage

Renseignements à fournir :

*Date du mariage,
Nom et Prénoms des époux*

Coût : Gratuit, enveloppe timbrée pour la réponse

Extrait d'acte de Décès :

Où s'adresser ? En mairie du lieu de décès ou du domicile

Renseignements à fournir :

*Date du décès,
Nom et Prénoms du défunt*

Coût : Gratuit, enveloppe timbrée pour la réponse

Extraits d'actes :

Formalités pour les personnes de nationalités françaises nées, mariées ou décédées à l'étranger

*Ministère des Affaires Étrangères
Service de l'État
44941 NANTES Cédex*

Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sont reçues en mairie toute l'année jusqu'au dernier jour de décembre.

Elles sont déposées par les intéressés eux-mêmes.

Les jeunes gens de nationalité française domiciliés sur la commune qui atteindront 18 ans au 1^{er} mars seront inscrites d'office sur la liste électorale s'ils figurent sur la liste INSEE qui nous sera transmise.

=> Les listes peuvent être incomplètes, aussi nous conseillons aux jeunes de s'adresser en mairie en fin d'année afin de vérifier qu'ils sont bien inscrits sur la liste électorale.

Pièces à fournir :

Carte d'identité ou passeport,

Justificatif de domicile

Coût : Gratuit

Les demandes d'inscription sont reçues en mairie toute l'année jusqu'au dernier jour de décembre.